

NOTES IMPORTANTES

- LE FEU D'ARTIFICE EST D'UNE DURÉE DE 20 MINUTES (22H00 À 22H20).
- L'ÉVÉNEMENT SE FERA SUR UNE SEULE BARGE. **ELLE NE SERA PAS MISE À L'ANCRAGE À AUCUN MOMENT.** GROUPE OCÉAN TRANSPORTERA LA BARGE AVEC DEUX REMORQUEURS JUSQU'AU CENTRE DU FLEUVE, DEVANT LES QUAIS 22 ET 81. SON POSITIONNEMENT SERA, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, STATIONNAIRE POUR LES 20 MINUTES DU FEU D'ARTIFICE.
- LE TRAFIC MARITIME SERA INTERROMPU 30 MINUTES AVANT LE DÉBUT DE L'ÉVÉNEMENT, 21H30.
- IL EST STRICTEMENT DÉFENDU DE FRANCHIR **LA ZONE INTERDITE (ZONE 5)** APRÈS LES FEUX PAR **LE PASSAGE DE 350 MÈTRES** TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LES BATEAUX DE SÉCURITÉ PROTÈGENT LA ZONE.
- DÈS LA FIN DES FEUX, SAUF AVIS CONTRAIRE, **LE PASSAGE DE 350 MÈTRES** SERA OUVERT À LA NAVIGATION DU CÔTÉ DE QUÉBEC LE LONG DES QUAIS, À PARTIR DU BASSIN LOUISE, JUSQU'À L'EXTRÉMITÉ OUEST DU QUAÏ 93 (DÉBUT DU QUAÏ DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE).
- DÈS QUE LA VOIE MARITIME SERA DÉGAGÉE, ET EN ACCORD AVEC LE SERVICES DE COMMUNICATIONS ET TRAFIC MARITIMES, LA BARGE SERA DÉPLACÉE LE PLUS RAPIDEMENT QUE POSSIBLE VERS L'EST (EN DIRECTION DE L' ÎLE D'ORLÉANS). LORS DU DÉPLACEMENT, LA BARGE SERA PROTÉGÉ PAR UN PÉRIMÈTRE DE 30 MÈTRES AUTOUR D'ELLE, LIBÉRANT AINSI TOTALEMENT LA ZONE INTERDITE. LA PÉRIODE AVANT LE DÉPLACEMENT DE LA BARGE PEUT VARIER, SELON LE DÉMINAGE SUR LA BARGE, DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, DU TRAFIC MARITIME, DE LA CONDITION DE SON POSITIONNEMENT, ETC.
- ÉTANT DONNÉ LA PROXIMITÉ DE LA SORTIE DU BASSIN LOUISE (EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DE RETOMBÉES) UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA ASSURÉE PAR LES EMBARCATIONS DE SÉCURITÉ. LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS INFORMERA L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ DE L'ACTIVITÉ POTENTIELLE DU BASSIN.
- DÈS QUE LA BARGE QUITTERA LE QUAÏ 25, UN PÉRIMÈTRE D'EXCLUSION DE 30 MÈTRES SERA ASSURÉ, EN TOUT TEMPS, PAR UNE EMBARCATION DE SÉCURITÉ.
- L'EMBARCATION IDENTIFIÉE "SÉCURITÉ", CONTRIBUERA À LA SÉCURITÉ DU PÉRIMÈTRE, MAIS AGIRA COMME PREMIER INTERVENANT DANS LE CAS OÙ NOUS DEVRIONS ÉVACUER LA BARGE EN URGENCE.
- AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉVÉNEMENT, LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS TIENDRA INFORMÉ "TRAFIC MARITIME GARDE CÔTIÈRE" DE LA PROGRESSION DE L'ÉVÉNEMENT.
- UN AVIS AUX NAVIGATEURS SERA DIFFUSÉ TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE POUR AVISER LES TRANSPORTEURS COMMERCIAUX, PLAISANCIERS ET CROISIÉRISTES.
- LES PILOTES DU SAINT-LAURENT, AINSI QUE TOUS LES ORGANISMES ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS DU FLEUVE SERONT TENUS INFORMÉS À L'AVANCE.
- EN PLUS DE LA SÉCURITÉ PRÉVUE POUR L'ÉVÉNEMENT, LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SERA PRÉSENTE ET POURRA INTERVENIR EN CAS DE FORCE MAJEURE.

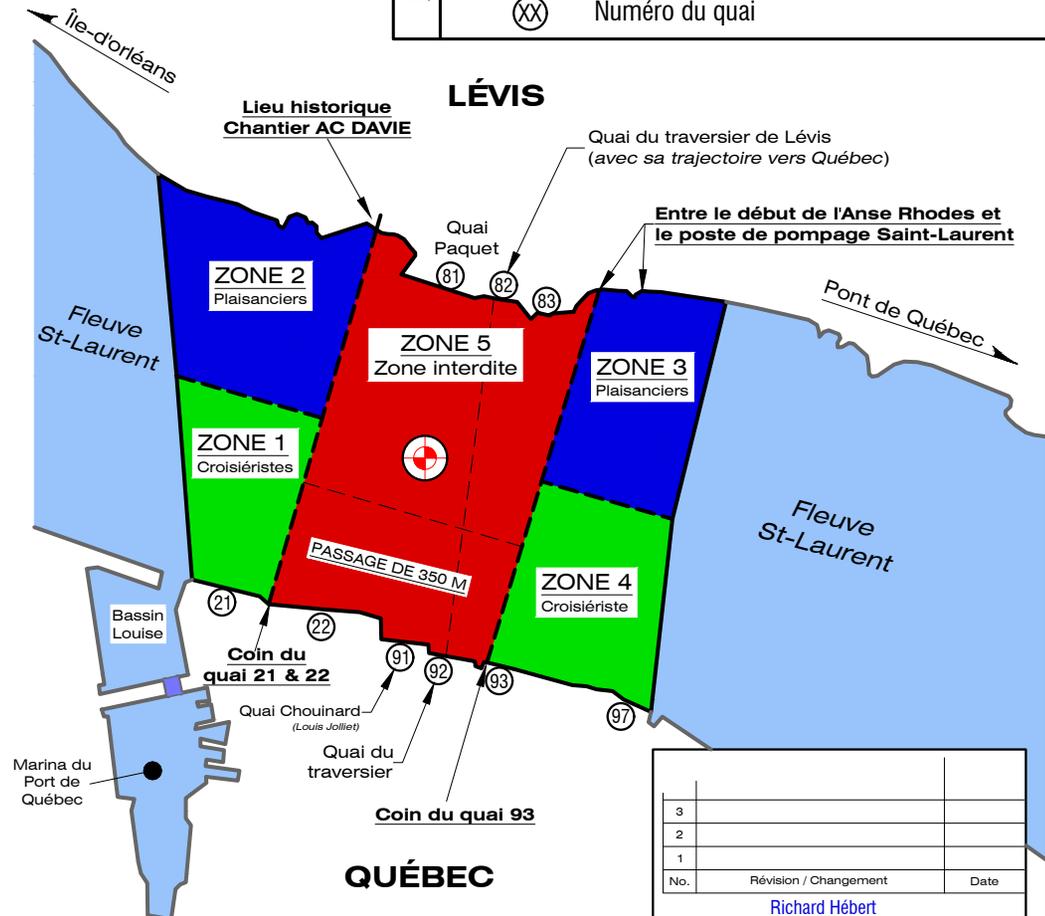
MERCI POUR VOTRE COLLABORATION.

Richard Hébert
 Directeur des opérations maritimes / pyrotechniques
 CRÉATIONS PYRO / GRANDS FEUX LOTO-QUÉBEC
richard@lesgrandsfeux.com

AVIS AUX PLAISANCIERS



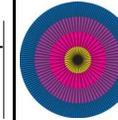
Position de la barge
 Latitude **46°48'45.00"N**
 Longitude **71°11'39.00"O**
 Zone de 30 mètres
 interdite en tout temps



Produit par

Date

Légende



GRANDS FEUX
 LOTO-QUÉBEC

124 RUE ST-PIERRE
 QUÉBEC (QC) G1K 4A7
 (418) 692-3736
www.lesgrandsfeux.com

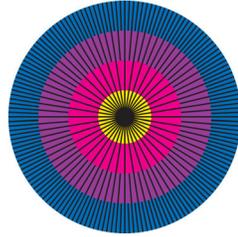
Feux d'artifice sur le fleuve St-Laurent à Québec
1, 3, 8, 10, 15, 17, 22 et 24 août 2023
 Heures: 22 h 00 à 22h20

- █ Zone interdite de 21 h 30 à 23 h10.
- █ Zone croisiériste
- █ Zone plaisancier
- ⓧ Numéro du quai

3		
2		
1		
No.	Révision / Changement	Date
	Richard Hébert	31 Mai 2019



AVIS
 La propriété intellectuelle de ce document appartient en exclusivité à "Les Créations PYRO" et toute reproduction partielle ou totale est strictement interdite sans l'autorisation écrite des Créations PYRO



GRANDS FEUX

PRÉSENTÉ PAR
RBC

LOTO-QUÉBEC

Important Notice to boaters

The 2023 Loto-Québec Fireworks will be held on August 1, August 8, August 10, August 15, August 17, August 22, and August 24. To assure that these events run smoothly, it is important that all boaters who wish to watch the spectacle from aboard their pleasure craft, comply with the safety measures set out below.

The Canadian Coast Guard requests that all boaters follow these guidelines:

- Beginning at 9:30 p.m. all navigation in the prohibited area is strictly forbidden, every evening of the fireworks, in accordance with Article 15 from the "Vessel Operation Restriction Regulations", and in order to ensure the safety of persons during a sporting, recreational or public event, or an activity for which a permit has been issued. A person who operates a vessel must do so in a manner that does not interfere with the event or activity.
- We wish to inform the public who will attend the show aboard a boat, that the smoke plumes could reach them and may inconvenience young children, the elderly and certain sensitive people suffering from asthma or with cardio-respiratory problems.
- It should be noted that the population in general should not be affected by the smoke.
- After the last firework's explosion, a waiting period of 30 minutes will take place before the 'minesweeping' operation can begin (operation that is mandatory in accordance with the federal regulation). This operation takes in general 20 to 30 minutes, so we can expect an opening of the prohibited area at around 11:10 p.m.

Thank you for your cooperation.

Avis important aux plaisanciers

Les 1 août, 3 août, 8 août, 10 août, 15 août, 17 août, 22 août et 24 août auront lieu les Grands Feux Loto-Québec 2023. Pour que les spectacles se déroulent sans incident, il est important que les navigateurs de plaisance, désireux d'assister aux représentations à bord de leur embarcation, prennent connaissance des quelques mesures de sécurité qui suivent.

La Garde côtière canadienne demande donc à tous les plaisanciers de respecter les consignes suivantes:

- À compter de 21h30, et ce, jusqu'à la réouverture de la voie navigable, il sera strictement défendu de naviguer dans la zone interdite, tous les soirs des représentations, conformément à l'Article 15 du "Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments". Afin d'assurer la sécurité des personnes pendant la tenue d'une activité ou d'un événement sportif, récréatif ou public pour lequel un permis a été délivré, toute personne qui utilise un bâtiment doit le faire de manière à ne pas gêner l'activité ou l'évènement.
- Nous désirons informer le public, qui assistera au spectacle à partir d'un bateau, que le panache de fumée pourrait les atteindre et incommoder davantage les personnes plus sensibles telles que les asthmatiques, les personnes âgées, celles souffrant de problèmes cardio-respiratoires et les jeunes enfants.
- Il est à noter que la population, en général, ne devrait pas être affectée par les fumées.
- Il y aura une période d'attente de 30 minutes après l'explosion du dernier feu d'artifice avant que l'opération de "déminage" puisse commencer (opération obligatoire selon la réglementation fédérale). Cette opération prend en moyenne 20 à 30 minutes. Donc on peut prévoir une réouverture de la zone interdite aux alentours de 23h10.

Merci de votre collaboration.